



PANORAMA DE LA VIE ASSOCIATIVE
DANS LE RHÔNE

Février 2012

Avant-propos

Cette étude a été commandée par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Rhône. Elle s'inscrit dans le cadre des activités de la délégation départementale à la vie associative du Rhône. Nommé par le Préfet, le délégué départemental à la vie associative est l'interlocuteur privilégié des associations. Il a pour mission de favoriser le développement de la vie associative dans le département, notamment en coordonnant au plan départemental les services de l'Etat au sein de la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA).

Soucieuse de faire connaître la richesse et la vitalité des associations dans le Rhône, de mieux mesurer leur poids économique et social, la DDCS a sollicité l'association Recherches & Solidarités afin de dresser un état des lieux de la vie associative dans notre département. Le présent panorama fournit les données chiffrées les plus récentes sur les créations et le nombre d'associations en activité, sur l'emploi associatif et le bénévolat dans le département. Il s'attache à souligner les spécificités du département, en comparant les données rhodaniennes avec celles de la région Rhône-Alpes et celles du territoire national. Il ne prétend pas rendre compte de la diversité et de la complexité des réalités associatives mais s'attache à fournir quelques repères objectifs et actualisés.

Je souhaite que cette présentation soit largement diffusée afin de mettre en valeur l'importance trop souvent ignorée du secteur associatif. J'espère qu'elle servira à alimenter observatoires et diagnostics, qu'elle suscitera l'intérêt des acteurs et des décideurs du département et qu'elle permettra de les guider dans leurs démarches au service des associations.

Je remercie l'association Recherches & Solidarités pour la qualité du travail réalisé.

Cécile DELANOE, Déléguée départementale à la vie associative

Objectifs de ce panorama

- **Mieux connaître les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative** du département et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans l'ensemble régional et national,
- **Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs** du département, dans la perspective de mettre en place des **actions de promotion et/ou de dynamisation** du tissu associatif adaptées à la situation,
- **Valoriser auprès du grand public** la richesse du tissu associatif départemental,
- **Fournir aux chercheurs** du département, ou de la région, **les données les plus récentes** qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

Nos sources et nos coopérations

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du ministère de l'Intérieur et des préfetures d'Alsace Moselle, **pour les créations d'associations**,
- Les services du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, ainsi que ceux du ministère des Sports,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, **pour le bilan de l'emploi associatif**,
- **Des enquêtes nationales régulières** auprès des responsables d'associations et auprès des bénévoles,
- **Un comité d'experts de 40 membres**, dont six universitaires, plus de 10 responsables de grands réseaux associatifs nationaux. **Une pluridisciplinarité voulue** pour une approche transversale : sociologie, psychologie, histoire, économie, statistique, droit, médecine, communication. Des experts issus de **10 régions différentes**, pour une bonne approche du terrain.
- **Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire**, dans les structures d'appui aux associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Contenu de ce panorama

- **Une décennie de créations d'associations** dans le département, dans chacun de ses arrondissements, et une observation précise des objets de ces créations. Ceci en lien avec quelques repères régionaux et nationaux.
- Les enjeux économiques et sociaux du secteur associatif, autour des **associations employeurs**.
- Le tissu associatif aujourd'hui : **une estimation prudente du nombre des associations vivantes** et **du nombre des bénévoles** dans le département.
- Les **chiffres clés** à retenir ainsi que quelques repères montrant la forte **concentration des associations sur Lyon**.
- Les associations du département dans le contexte national (dernières tendances observées sur l'emploi et le bénévolat, enjeux, opinion des responsables...).

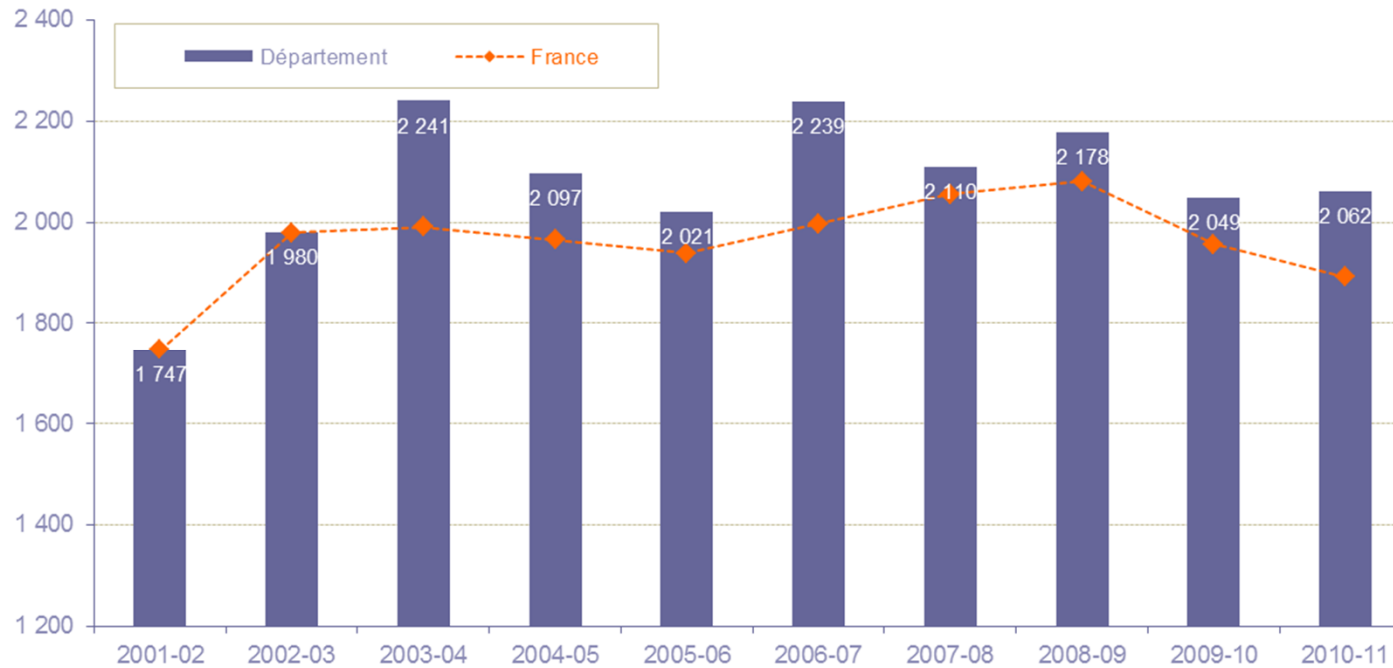
Les chiffres de ce panorama sont présentés à l'unité près. Ils doivent être lus avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Créations d'associations :

bilan sur dix ans et analyse

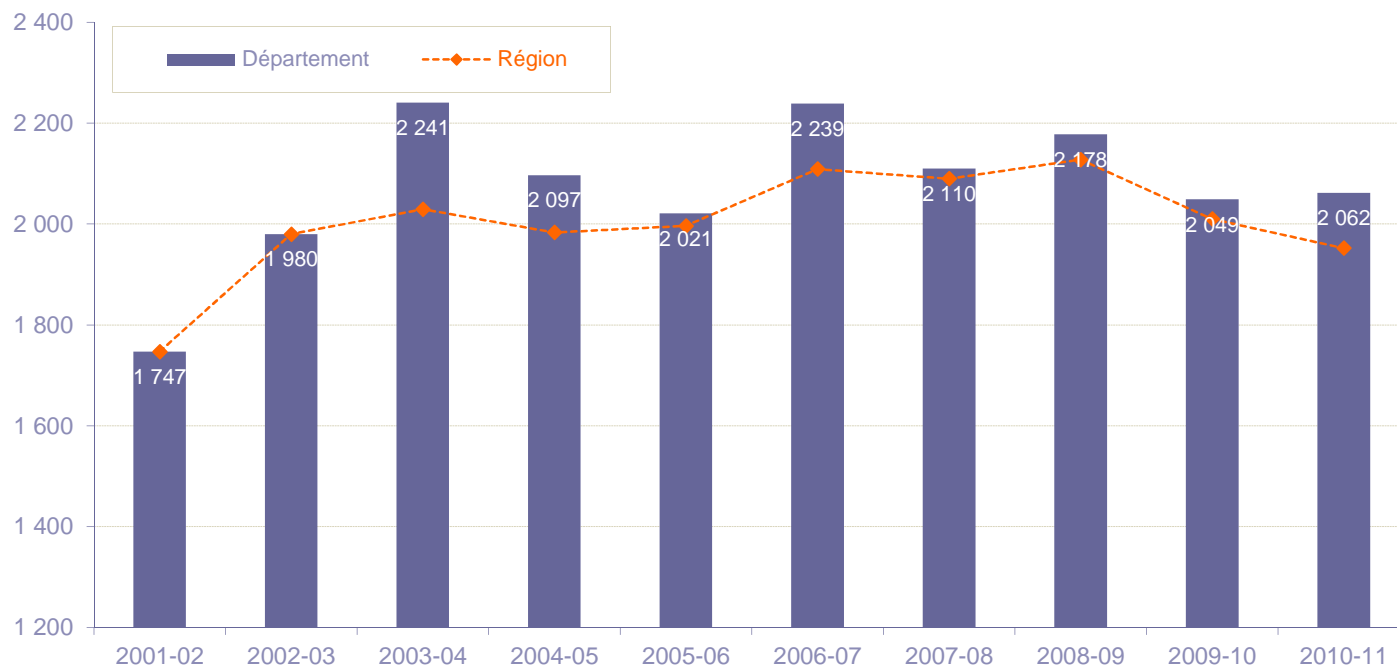
Evolution des créations d'associations



Source : Services du Journal officiel. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année associative 2001-2002.

Un rythme de créations d'associations plus soutenu dans le département, y compris en 2010-2011, deuxième année de net repli au plan national.

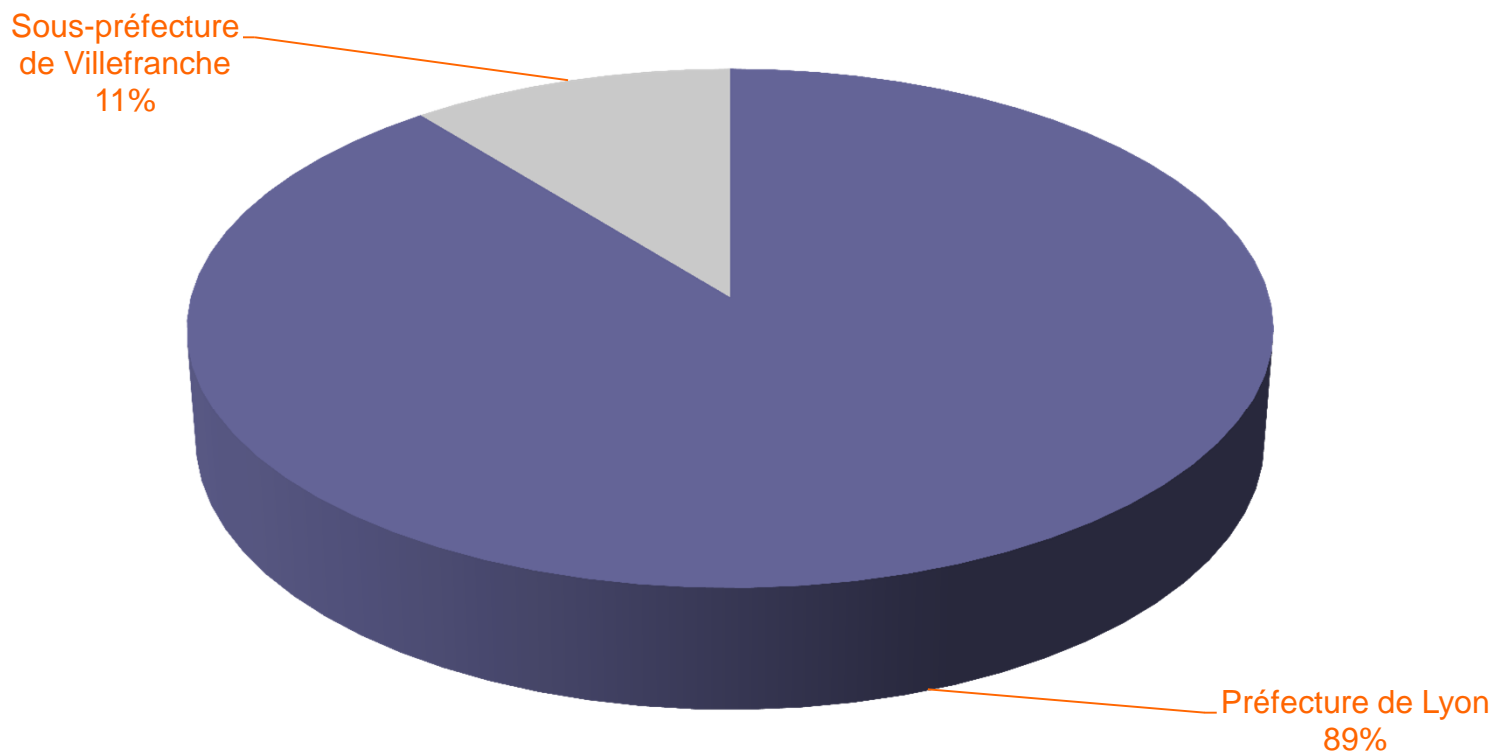
Le département dans sa région



Source : Services du Journal officiel. L'évolution régionale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année associative 2001 - 2002.

La courbe régionale est très proche de l'évolution nationale, les écarts sont donc voisins : un rythme de création plus soutenu et une évolution opposée en 2010-2011.

Créations en préfecture et sous-préfecture



Source : Services du Journal officiel, déclarations sur 10 ans.

Dans le Rhône, la préfecture de Lyon enregistre près de 9 créations d'associations sur 10.

Des créations pour répondre aux besoins

Le dynamisme de création répond avant tout aux attentes de la population : au regard de ses besoins ressentis ou exprimés.

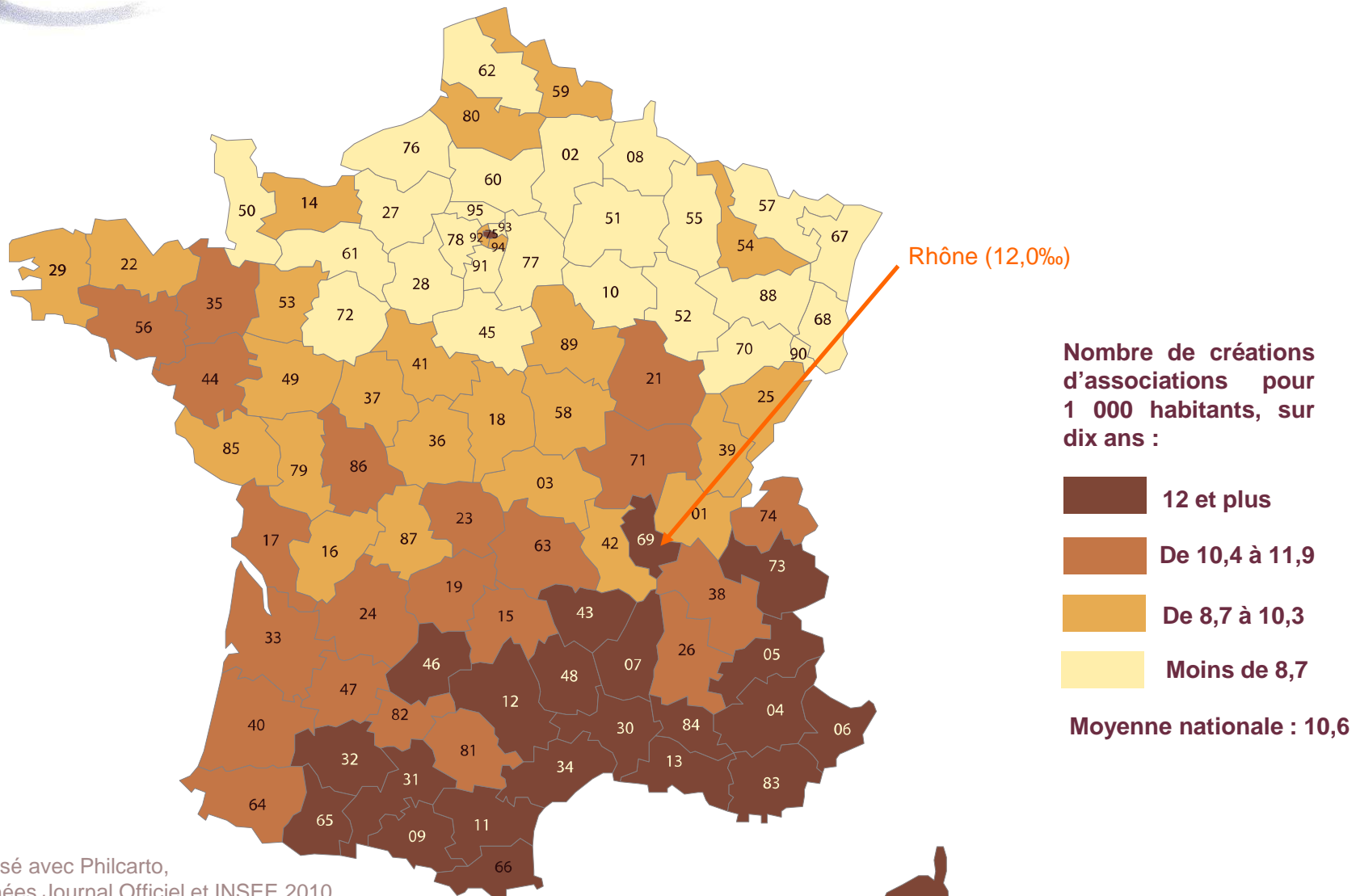
Il se mesure en calculant le nombre de créations d'associations pour 1.000 habitants, ceci sur une période significative de 10 ans (années 2001-2002 à 2010-2011).

	Département	Région	France
Nombre de créations pour 1000 habitants	12,0	11,1	10,6

Sources : Journal officiel et INSEE recensement de la population 2011. Traitement R&S. Lecture : 12 associations nouvelles pour 1000 habitants ont été enregistrées dans le Rhône au cours des 10 dernières années.

Le Rhône présente un nombre de créations pour 1.000 habitants supérieur à la moyenne régionale, elle-même au-dessus de la moyenne nationale.

Les créations dans les départements



Réalisé avec Philcarto,
Données Journal Officiel et INSEE 2010.



Créations par arrondissement

Le taux de création (nombre de créations d'associations pour 1.000 habitants) est ici calculé selon les arrondissements, marquant les spécificités des territoires à l'intérieur du département.

	Créations des 10 dernières années	Dont créations 2010-2011	Créations pour 1000 habitants
Préfecture	18 384	1 832	12,1
SP Villefranche sur Saône	2 230	230	11,5
Département	20 614	2 062	12,0

Source : Journal officiel et INSEE recensement de population 2011. Traitement R&S. Lecture : 18.384 associations nouvelles ont été enregistrées en préfecture, au cours des 10 dernières années, 1.832 au cours de la dernière année 2010-2011. Soit 12,1 créations pour 1000 habitants.

Le taux de créations dans l'arrondissement chef-lieu (12,1‰) est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (11,5‰).

Mieux connaître les associations nouvelles

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés.

Une association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Sont présentées ici les inscriptions des nouvelles associations, inscriptions dont le nombre dépasse forcément celui des créations.

Sont présentées ci-après :

1. La répartition, **en pourcentage**, des inscriptions dans les principaux thèmes au niveau du **département**, en le situant par rapport aux moyennes régionale et nationale.
2. La répartition, **en pourcentage**, des inscriptions pour les associations enregistrées, au sein du département, en préfecture et en sous-préfecture.
3. La répartition, **en moyenne annuelle sur quatre ans**, des inscriptions enregistrées dans le département, au sein de chacun des 29 thèmes.

Des associations pour quoi faire ?

Répartition en 10 grands thèmes des inscriptions
des associations créées au cours des 4 dernières années (en %)

Inscriptions des créations, par thème en %	Département	Région	France
Culture	27,9	23,1	22,6
Sports	11,7	16,2	15,5
Loisirs	9,3	12,6	13,7
Social	7,9	7,3	7,8
Santé	4,5	4,3	4,2
Education, formation	5,8	5,5	5,9
Economie	4,4	4,7	4,6
Aide à l'emploi, développement local	1,9	2,3	2,5
Environnement	2,5	3,8	3,8
Autres ⁽¹⁾	24,1	20,2	19,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 4 ans, 27,9 % des inscriptions se sont situées sous le thème « Culture », dans le département, pour une proportion de 23,1 % dans la région et de 22,6% en moyenne nationale. (1) précisées en annexe 1.

Le département se distingue avec des créations proportionnellement nettement plus nombreuses dans la culture. Parmi les autres activités, se démarquent ici un nombre important d'associations de conscrits répertoriées sous « armée » et /ou « amicales ».

Spécificités des arrondissements

Répartition des inscriptions des associations enregistrées en préfecture et dans la sous-préfecture au cours des 4 dernières années.

Inscriptions des créations, par thème en %	En préfecture	En sous-préfecture
Culture	28,9	18,2
Sport	11,3	15,6
Loisirs	9,2	10,2
Social	8,2	5,5
Santé	4,7	3,3
Education, formation	6,1	2,7
Economie	4,4	4,3
Aide à l'emploi, développement local	1,9	1,5
Environnement	2,4	3,3
Autres ⁽¹⁾	22,9	35,4
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 4 ans, 28,9 % des inscriptions enregistrées en préfecture se sont situées sous le thème « Culture » pour une proportion de 18,2%, en sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. (1) Précisées en annexe 1.

L'arrondissement chef-lieu se distingue dans la culture, l'éducation, la santé et le social. Celui de Villefranche-sur-Saône, dans le sport et les loisirs et aussi par plus de 200 associations de conscrits créées pendant cette période et classées ici sous « autres ».

Au plus près de l'objet des créations

Répartition des inscriptions nouvelles dans le département en moyenne annuelle sur 4 ans		Information, communication	66
		Représentation, promotion et défense d'intérêts éco.	96
		Conduite d'activités économiques	12
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	677	Activités politiques	30
Sports, activités de plein air	281	Défense des droits fondamentaux, activités civiques	76
Chasse, pêche	4	Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	30
Clubs de loisirs, relations	149	Recherche	12
Action socioculturelle	77	Armée	56
Interventions sociales	21	Tourisme	8
Associations caritatives et humanitaires	151	Justice	2
Services familiaux, services aux personnes âgées	20	Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	236
Aide à l'emploi, développement local	46	Clubs, cercles de réflexion	41
Education, formation	140	Logement	4
Santé	102	Sécurité, protection civile	2
Services et établissements médico-sociaux	8	Préservation du patrimoine	22
Environnement, cadre de vie	61	Divers	3

Source : Journal officiel. Lecture : chaque année, en moyenne depuis 4 ans (entrée en vigueur de nouvelle nomenclature), 677 associations nouvelles du département sont répertoriées sous le thème « culture, pratiques d'activités artistiques et culturelles ».

La dynamique sportive

Quelques repères en 2012

	Département	Région	France
Nombre de clubs	3 856	16 844	167 750
Nombre de clubs pour 1000 habitants	2,2	2,7	2,6
Nombre de licenciés par club	110	100	93

Source : ministère des Sports (données 2011) et INSEE recensement de population 2011.

Le Rhône compte plus de 3850 clubs sportifs. Rapportée à la population, l'offre sportive (2,2 clubs pour 1000 habitants) est ici inférieure aux repères régional et national. En revanche, les clubs du département sont en moyenne de taille plus importante.

En outre, ils résistent un peu moins bien qu'ailleurs. On constate en effet que 46%⁽¹⁾ des clubs du département ont disparu (ou ont fusionné avec un autre club) au cours de la dernière décennie, un indice légèrement supérieur au repère national de 43%.

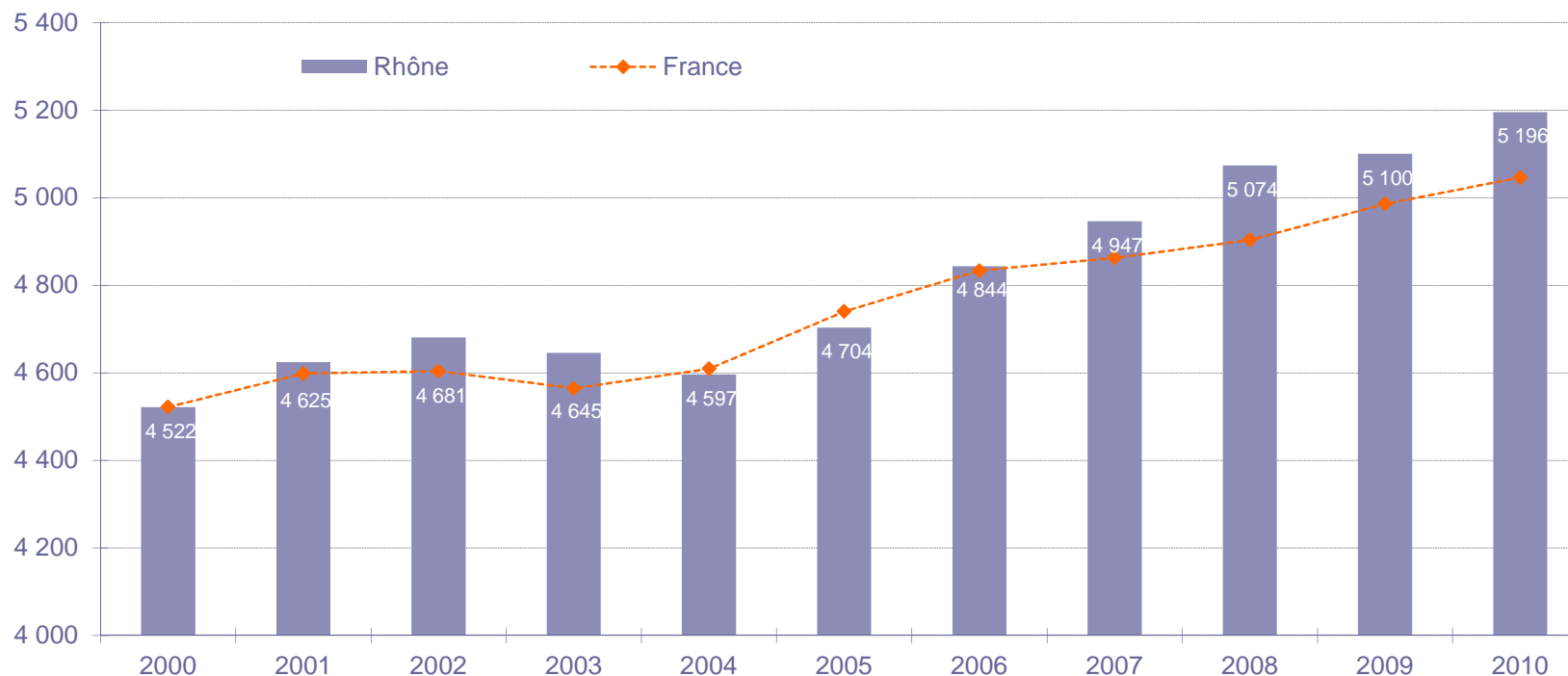
Ce taux de disparition est en augmentation par rapport à la période 1994-2004. Il s'élevait à 39% dans le Rhône pour une moyenne nationale de 40%.

(1) Ce ratio est obtenu à partir du nombre de clubs recensés il y a 10 ans, du nombre de clubs créés en 10 ans et du nombre de clubs existant dix ans après. Le sport est le seul domaine dans lequel cette observation est possible.



Les associations employeurs :
un enjeu économique et social

Près de 5 200 associations employeurs



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Le nombre d'associations employeurs est calculé selon la méthode de l'ACOSS-URSSAF (annexe 2). L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2000.

L'évolution du département est plus soutenue qu'au plan national depuis 2007. Elle est particulièrement forte en 2008 et en 2010.

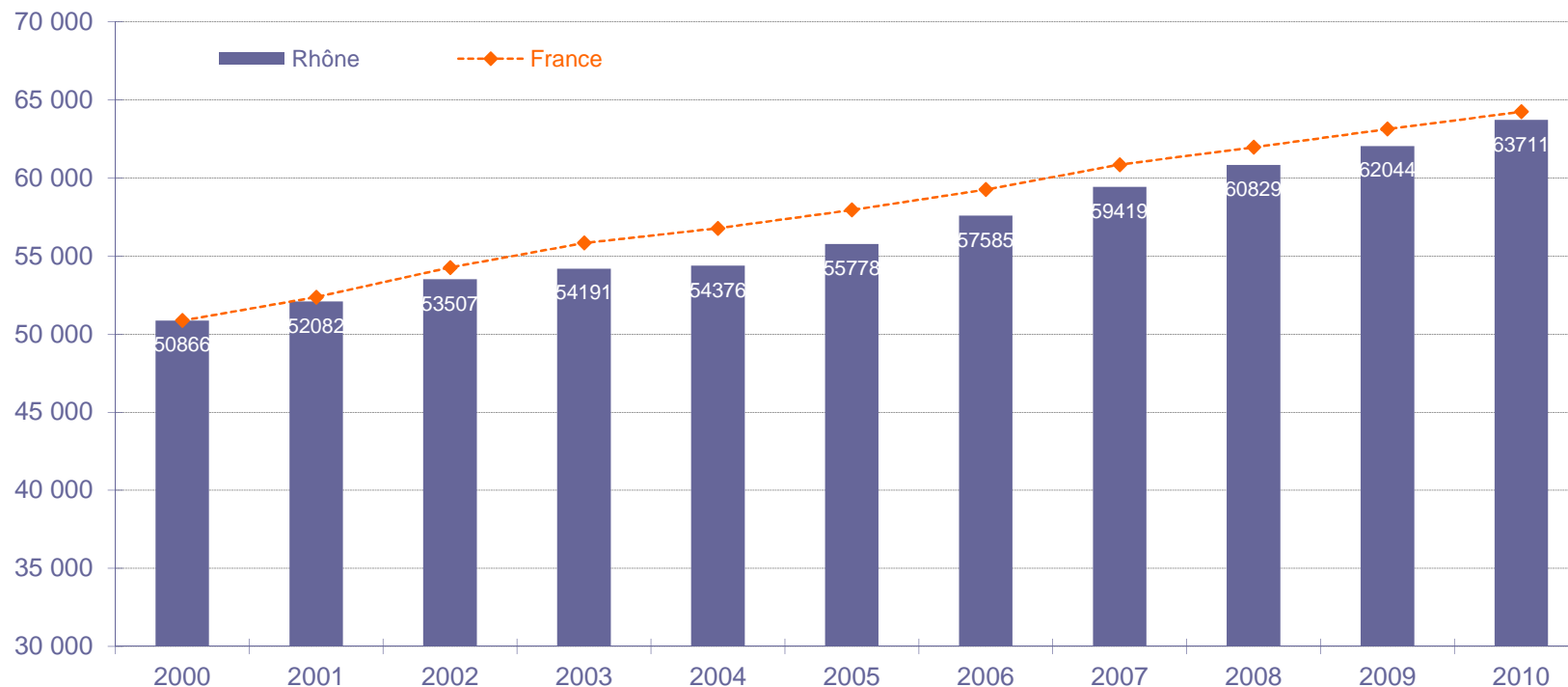
Répartition des associations employeurs

	Nombre d'associations employeurs	Ventilation départementale	Ventilation nationale
1 ou 2 salariés	2 641	51%	54%
3 à 5 salariés	761	14%	15%
6 à 9 salariés	513	10%	9%
10 à 19 salariés	555	11%	10%
20 à 49 salariés	465	9%	8%
50 à 99 salariés	176	3%	3%
100 salariés et plus	86	2%	1%
Total	5 196	100%	100%

Sources : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA.

Les petites associations sont ici un peu moins nombreuses (51% pour 54%). Celles de 6 à 19 salariés et celles de plus de 100 salariés le sont en revanche davantage.

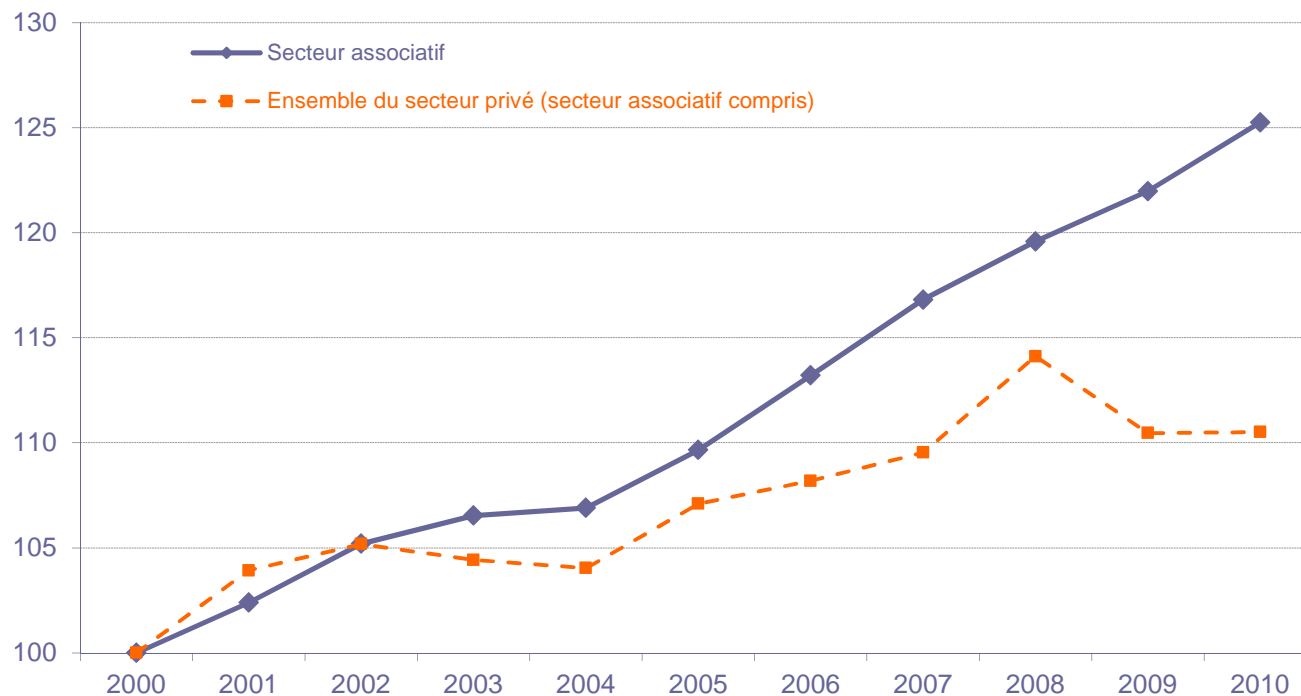
Près de 13 000 emplois nouveaux depuis 2000



Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Depuis 2000, l'emploi associatif connaît une évolution proche de la courbe nationale. Il a augmenté de 25%, créant près de 13.000 emplois en dix ans. Un dernier trimestre 2010 marquant cependant un repli au national, nécessitant un suivi conjoncturel attentif.

Dynamisme de l'emploi du secteur associatif



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2010 exprimées en base 100 à partir de l'année 2000. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Depuis 2002, l'emploi associatif croît plus vite que l'ensemble du secteur privé. Il poursuit sa croissance depuis 2008 alors que l'emploi privé souffre. Rappelons toutefois le recul de l'emploi associatif au 4^{ème} trimestre 2010, au plan national et en Rhône-Alpes.

Plus de 1,2 milliard d'euros de salaires en 2010

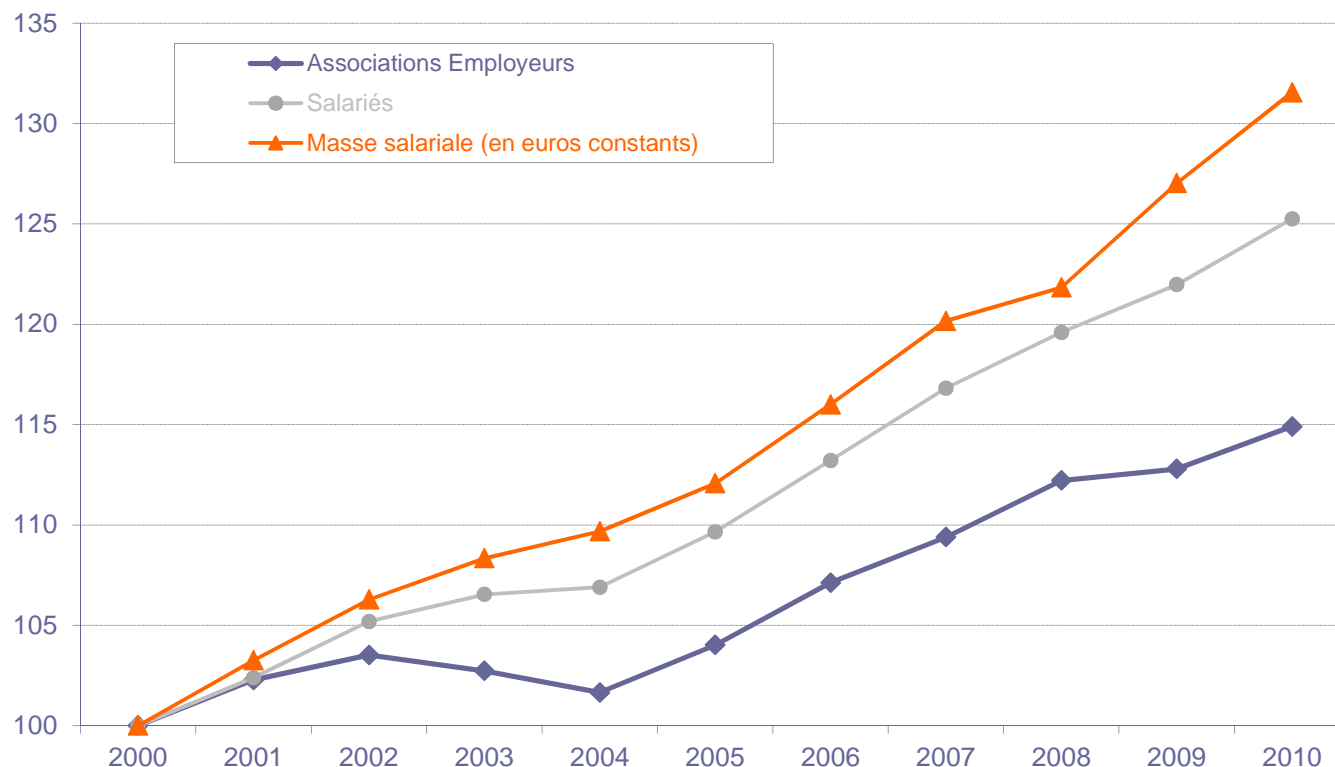
	Evolution de la masse salariale des associations entre 2000 et 2010	Part au sein du secteur privé en 2010
Rhône	+ 31,5%	6,8%
France	+31,4%	6,9%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données en euros constants.

Les salaires distribués par les associations représentent ici une part du secteur privé proche de la référence nationale (6,8% pour 6,9%).

Avec **plus de 63 700** emplois et plus de **1,25 milliard d'euros** de salaires distribués en 2010, le secteur représente un enjeu économique important pour le département. Ces emplois, fortement ancrés au territoire, sont précieux car ils apportent du lien social, et ne peuvent généralement pas se délocaliser.

Evolutions en trois dimensions



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données exprimées en base 100 à partir de l'année 2000.

Le nombre des salariés progresse de 25%, pendant que le nombre d'employeurs évolue de 15% : la taille moyenne des associations augmente. La courbe de la masse salariale est plus accentuée que celle des salariés, en lien notamment avec le temps de travail.

Le Chèque Emploi Associatif

Le CEA a été institué en 2004. Mesure de simplification visant à faciliter l'embauche et les formalités des employeurs du domaine associatif, il concerne les associations employant jusqu'à 9 équivalents temps plein, en moyenne sur l'année.

	Associations utilisatrices	Salariés concernés	Masse salariale (en K €) correspondante
Rhône	1 525	4 794	14 708
France	40 945	108 885	326 531

Source : Données ACOSS-URSSAF 2010, comportant aussi les associations relevant du régime agricole.

Après une montée en puissance progressive depuis 2004, le dispositif a concerné **1 525 associations utilisatrices**, en 2010, pour **4 794 salariés**.

Selon notre repère national, les associations éligibles ont proportionnellement plus utilisé ce dispositif qu'ailleurs.

La place du régime agricole

Si une large majorité des associations relèvent du régime général de sécurité sociale (ACOSS – URSSAF), une part non négligeable relèvent du régime agricole (MSA).

Les repères en 2012, pour le département et au plan national

	Associations employeurs		Salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Rhône	France	Rhône	France	Rhône	France
En nombre	105	6 685	2 114	89 076	42,3	1 525
En %	2,0%	4,0%	3,3%	4,9%	3,4%	4,4%

Source : Données 2010 de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole.

Les associations relevant du régime agricole sont proportionnellement deux fois moins présentes dans le département.

Les différences sont un peu moins fortes en termes de salariés et de masse salariale, laissant supposer qu'il s'agit d'associations de taille plus importante que la moyenne nationale.

Près d'un emploi privé sur dix

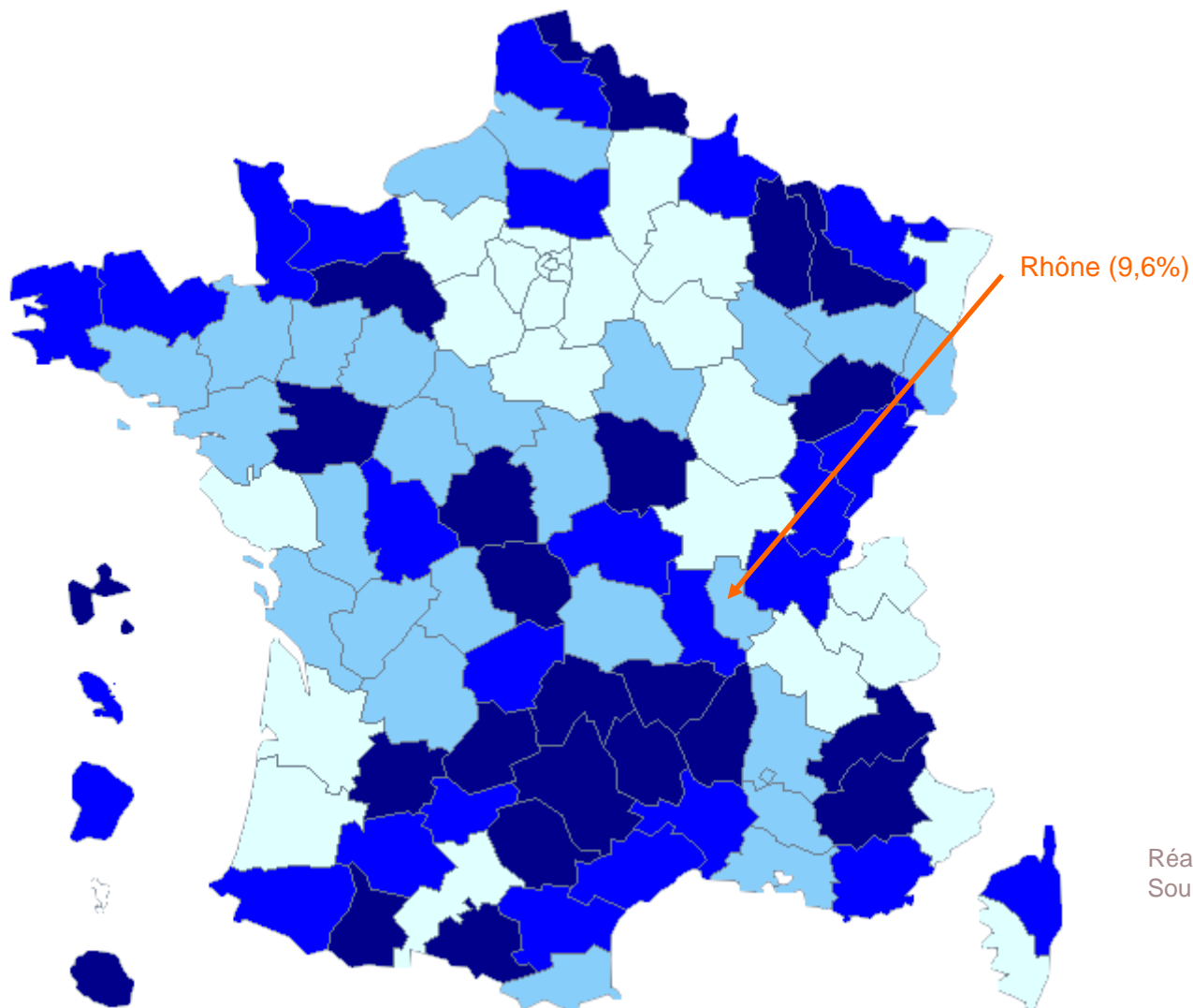
	Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Part au sein du privé (en %)	Montant (en millions d'€)	Part au sein du privé (en %)
Rhône	63 711	9,6%	1 257	6,8%
Région	189 879	9,9%	3 465	7,0%
France	1 814 636	9,7%	34 822	6,9%

Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA.

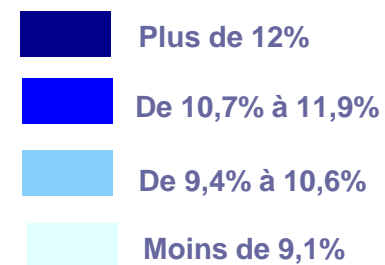
La part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est ici proche des moyennes régionale et nationale.

Un élément fort qui permet aux acteurs concernés et aux décideurs du département de prendre conscience de l'enjeu économique et social que représente le secteur associatif.

Part de l'emploi associatif par département



Part de l'emploi associatif au sein de l'emploi privé :



Moyenne nationale : 9,7%

Réalisée avec Philcarto
Sources : ACOSS – URSSAF et CCMSA

Activités départementales et contexte national

Répartition des salariés des associations par secteur (en %)

	Départementale	Nationale
Social (précisé dans la diapositive suivante)	40,5	47,8
Enseignement	16,4	11,9
Santé	11,5	7,2
Culture	4,2	3,4
Sport	3,5	4,2
Loisirs	0,5	0,6
Autres activités ⁽¹⁾	9,9	11,2
Autres ⁽²⁾	13,5	13,7
Total	100,0	100,0

Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE) Cf. annexe 3. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Autres associations fonctionnant par adhésion volontaire (APE 9499Z).

Proportionnellement, l'emploi associatif est plus présent ici dans l'enseignement, la santé et la culture. Il est en retrait dans le sport et le social.

Importance de l'emploi du secteur social

Répartition des salariés associatifs du secteur social (en %)

	Départementale	Nationale
Hébergement social	9,6	8,9
Hébergement médicalisé	8,2	9,2
Aide par le travail	6,0	7,4
Aide à domicile	5,6	10,2
Accueil de jeunes enfants	3,3	1,8
Accueil d'enfants handicapés	0,8	1,3
Accueil d'adultes handicapés ou de pers. âgées	0,4	0,5
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,2	0,5
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	6,6	8,0
Ensemble secteur social au sein du secteur associatif	40,5	47,8

Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA. (1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

Dans ce secteur, l'hébergement social et plus encore l'accueil de jeunes enfants se distinguent. Inversement, les associations d'aide à domicile occupent proportionnellement deux fois moins de salariés qu'en moyenne nationale.

Taille moyenne des associations

Employeurs associatifs et salariés par secteur

	Employeurs	Salariés	Taille moyenne (salariés par associations)
Santé	107	7 314	68,7
Social	931	25 793	27,7
Enseignement	556	10 473	18,9
Loisirs	75	298	4,0
Culture	790	2 649	3,4
Sport	783	2 211	2,8
Autres activités ⁽¹⁾	609	6 339	10,4
Autres ⁽²⁾	1 347	8 634	6,4
Total	5 196	63 711	12,3

Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE) Cf. annexe 3. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Autres associations fonctionnant par adhésion volontaire (APE 9499Z).

La taille moyenne est ici supérieure au national (12,3 pour 10,9). Elle varie fortement entre le secteur de la santé, proche de 70 salariés, et ceux des loisirs, de la culture ou encore du sport (au plus 4 salariés par association).

Salaire moyen annuel selon l'activité

Masse salariale et salaire moyen annuel par

	Masse salariale (en milliers d'€)	SMPT * (en €)
Santé	201 938	27 609
Enseignement	219 997	21 006
Social	479 321	18 584
Culture	45 677	17 241
Sport	31 054	14 044
Loisirs	3 800	12 756
Autres activités ⁽¹⁾	121 530	19 173
Autres ⁽²⁾	153 982	17 835
Total	1 257 299	19 734

Source : Données 2010 ACOSS-URSSAF et MSA. * SMPT : salaire moyen par tête calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Autres associations fonctionnant par adhésion volontaire (APE 9499Z).

Le salaire moyen annuel varie fortement selon les secteurs, du fait surtout des niveaux de qualification (cf la santé) et de la fréquence du temps partiel (cf le sport et les loisirs).

Longévité des employeurs associatifs

D'une année sur l'autre, les associations employeurs résistent dans une proportion de l'ordre de 95%. Parmi celles qui disparaissent, près de neuf sur dix ont moins de trois salariés.

Ces petites associations comportant un ou deux salariés sont les plus fragiles : elles correspondent à **51% du total** des employeurs dans le Rhône.

Plusieurs indices⁽¹⁾ permettent de qualifier la longévité de ces associations.

Le plus simple et significatif est la proportion d'associations de moins de trois salariés qui ont plus de dix ans dans le département : elle est de **38%** dans le Rhône, pour une moyenne nationale de 39%.

Le plus récent est la proportion d'associations employeurs en 2009 n'étant plus recensé comme tel en 2010 : elle aussi est conforme à la moyenne nationale.

(1) Notamment à partir de notre examen de cohortes d'associations employeurs, et de leur survie à 3 ans et 10 ans.



Le tissu associatif aujourd'hui
dans le Rhône

Combien d'associations en activité en 2012 ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil.

Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires* parfaitement maîtrisés, et mesurés dans le département :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

La fourchette prudente que l'on peut avancer se situe
entre 31.000 et 34.000 associations en activité dans le Rhône.

* A partir des travaux de Recherches & Solidarités, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

Combien de bénévoles en 2012 ?

Nous avons construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations vivantes et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête nationale 2010 IFOP pour France Bénévolat.

Les bénévoles intervenant dans les associations sont estimés à 11 millions en 2010. En tenant compte des engagements pluriels de nombreux bénévoles (un peu plus de 40%), on parvient à une moyenne de 14 bénévoles par association *.

- Sur cette base, on peut estimer entre **270.000 et 290.000**, le nombre de bénévoles dans les associations du département en 2012.
- Parmi ceux-ci, on peut distinguer entre 7 et 8 bénévoles en moyenne par association, intervenant au moins **sur un mode hebdomadaire**. Ce raisonnement conduit à estimer qu'entre **150.000 et 160.000** bénévoles interviennent au moins une fois par semaine dans les associations du département, en 2012.

* Environ 17 millions d'interventions bénévoles à répartir entre 1,3 million associations.



Le département

en quelques chiffres

Les chiffres clés

- Le département comporte **entre 31.000 et 34.000 associations en activité**, animées par **270.000 à 290.000 bénévoles** dont **150.000 à 160.000** interviennent chaque semaine.
- Il se crée chaque année **plus de 2.000 associations nouvelles** dans le Rhône en moyenne depuis 10 ans, avec **un record de 2.239 créations en 2006-2007**.
- Environ **5.200 associations** du Rhône emploient des salariés. La majorité d'entre elles (51%) ont moins de 3 salariés.
- Avec plus de **63.700 emplois**, le secteur associatif représente **9,6% de l'emploi privé** du département : des emplois qui ne se délocalisent pas, très ancrés au territoire et créateurs de lien social.
- C'est un secteur **qui a créé près de 13.000 emplois depuis dix ans**, et qui distribue **1,25 milliard d'euros** de salaires annuellement. C'est aussi toutefois un secteur qui affiche un recul de ses effectifs depuis le dernier trimestre 2010.

Les associations lyonnaises dans le département

- Plus de 42% des associations nouvelles enregistrées dans le département, sont domiciliées dans la ville de Lyon.
- Le nombre d'associations en activité à Lyon est estimé entre 12 000 et 14 000, soit environ 40% des associations du département.
- Parmi les 5 200 associations employeurs rhodaniennes, plus de 2 000 sont lyonnaises (40%). La masse salariale qu'elles ont distribuée en 2010 représente 44% des salaires versés par les associations du département.
- Les 25 000 salariés des associations lyonnaises représentent 40% de l'emploi associatif du département. Ils sont proportionnellement plus présents dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la culture, au regard de la répartition départementale.

Source : *Le secteur associatif de la ville de Lyon*, étude réalisée en décembre 2011 par R&S en partenariat avec Rezo 1901 et la DDCS.



Le département

dans le contexte national

Les associations en France aujourd'hui

- Le nombre d'associations en activité aujourd'hui se situe aux alentours de **1,3 million**. Difficile d'être plus précis car on ne connaît que rarement la date de fin ou de mise en sommeil d'une association.
- Parmi elles, **166 000** emploient **1 800 000** salariés : **9,7%** des effectifs du secteur privé, plus que la construction (8,4%) et le transport (7,8%). Des effectifs en augmentation régulière au cours de la décennie (+25%), mais en retrait depuis le dernier trimestre 2010.
- Plus de **80%** des Français plébiscitent les associations, et attendent de plus en plus de leur part, que ce soit en termes de services, de soutien ou de lien social.
- Les Français sont **45%** à adhérer à une association, proportion inchangée depuis une dizaine d'années⁽¹⁾.
- Entre **11 et 12 millions** de Français sont bénévoles dans une association⁽¹⁾, environ 6 millions d'entre eux interviennent sur un mode hebdomadaire.
Contrairement aux idées reçues, la proportion des bénévoles est sensiblement la même pour toutes les générations.

(1) Enquête INSEE 2002 – Enquête 2010 IFOP pour France Bénévolat – Enquête 2010 BVA pour les pouvoirs publics.

Les associations face à de nouveaux défis

Une association ne peut plus se contenter d'un objet, de statuts et d'un mode de fonctionnement relativement simple : elle doit aujourd'hui se doter d'un véritable *Projet associatif*.

Elle doit de plus en plus répondre à des exigences juridiques, à des règles de sécurité et à des impératifs de qualité.

Sa ressource humaine bénévole est de plus en plus « contrainte », les formes et objectifs d'engagement ont changé : les responsables associatifs doivent sans cesse trouver de nouveaux bénévoles, et surtout tenter de les fidéliser.

Lorsque l'association est employeur (16 à 17% de l'ensemble des associations), elle est face aux mêmes exigences qu'une entreprise.

Une nouvelle génération de bénévoles

L'engagement bénévole se fait toujours à partir d'une cause et du souhait d'être utile, de jouer un rôle actif de citoyen.

Mais ces *motivations pour les autres* sont désormais accompagnées de *motivations pour soi* : la recherche d'un véritable projet, le développement de compétences et l'épanouissement personnel.

De même, le travail en équipe et l'accès à de nouvelles responsabilités bénévoles sont des ressorts d'engagement, notamment chez les plus jeunes.

Allant de pair avec la recherche d'un projet et d'une réelle efficacité, le besoin de conseils, d'accompagnement et de formation sont de plus en plus partagés par les bénévoles de tous âges.

Deux nouvelles formes d'engagement

Aujourd'hui, une personne souhaitant s'engager auprès d'une association, peut le faire pour une mission bien identifiée, et à partir d'un savoir-faire précis.

Cette notion de **mission bénévole** est bien adaptée pour les personnes disposant de peu de temps, notamment entre 25 et 55 ans.

Par ailleurs, on peut maintenant aider une association **à distance**, soit par téléphone, soit par Internet : documentation, communication, suivi juridique, comptabilité...

Ces deux nouvelles formes d'engagement peuvent permettre de motiver un plus grand nombre de Français en direction des associations.

Elles peuvent aussi rendre les plus grands services aux associations qui manquent de ressources humaines bénévoles.

Les nuages de l'automne 2011

La situation générale de l'association est jugée bonne par 65% des responsables associatifs, au regard de l'action, des missions et des projets. Ce pourcentage tombe à 50% dans les associations qui emploient plus de cinq salariés.

La situation est jugée très difficile dans 7% des associations, proportion variant fortement de 4% dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire à 10% dans les associations sportives.

A la fin 2011, 61% des responsables jugeaient bonne la situation financière de leur association, proportion nettement plus faible chez les employeurs : 52% dans les associations de moins de 5 salariés et 48% dans celles de plus de 5 salariés.

La situation financière est jugée très difficile dans 11% des associations : cela représente environ 140.000 organismes en situation préoccupante. Cette proportion monte même à 16% dans les associations du domaine sanitaire et social.

Source : Enquête nationale réalisée en ligne, entre le 2 et le 8 décembre 2011, auprès d'un panel de 743 responsables associatifs, représentatif au regard de la taille et du secteur d'activité.

Ressources humaines : souci premier

Depuis la rentrée de septembre 2011, seulement 44% des responsables associatifs jugent bonne la situation au regard du bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire).

Cette proportion varie fortement entre 42% dans le secteur du sport et 52% dans celui des loisirs et de l'éducation populaire.

Lorsqu'on leur demande de classer leurs préoccupations, 47% des responsables placent en premier la question des ressources humaines bénévoles : 31% ciblent le bénévolat d'animation et 16% craignent pour la motivation et l'investissement des équipes dirigeantes.

Cette dernière crainte est plus forte encore chez les employeurs (18%) et dans le secteur du sport (21%).

Parmi les employeurs, 18% des responsables d'associations comportant moins de cinq salariés craignent de devoir réduire leur effectif. Cette proportion est de 30% dans les associations de plus de cinq salariés.

Des craintes pour demain

Les responsables étaient 65% à juger bonne la situation de leur association en fin d'année 2011. Ils ne sont plus que 52% à penser qu'elle sera satisfaisante au cours des premiers mois de 2012.

Cet optimisme est plus relatif encore dans le secteur de la culture (48%) et parmi les responsables employeurs de plus de cinq salariés (40%).

Les raisons qui fondent le pessimisme sont plus fortement liées au manque de ressource humaine bénévole, qu'aux difficultés financières.

Parmi leurs préoccupations, au-delà des ressources humaines que placent en premier 47% des responsables, les soucis financiers sont ciblés par 26% d'entre eux. Cette proportion variant de 18% à 51%, selon l'importance du budget.

Au-delà, viennent les questions matérielles (dont les locaux), placés en premier par 13% des répondants, puis la baisse du nombre des adhérents, par 10% des responsables.

Et pourtant, l'optimisme personnel

Aujourd'hui, les responsables associatifs sont optimistes dans une proportion générale de 63%. Elle est plus faible dans le sport (52%), ainsi que parmi les employeurs (50%).

Par nature, compte tenu de leur engagement, les responsables sont très peu nombreux à se dire très pessimistes (5%).

Dans le même sens, 23% des responsables considèrent que leurs motivations restent très fortes, et 60% indiquent qu'elles restent fortes.

Ces proportions ne varient que très peu selon le budget, la qualité d'employeur ou le secteur d'activité. A l'exception notable du secteur sportif, avec une proportion de 13% seulement de dirigeants conservant une très forte motivation et 21% avouant qu'elle est aujourd'hui faible (15% en moyenne).

Déterminés, résignés ou révoltés

Aujourd'hui, 17% des responsables se disent *plus déterminés que jamais* (21% dans le secteur social) et 64% se disent *déterminés*. Ainsi, plus de 80% des dirigeants bénévoles affichent leur volonté, en dépit des circonstances.

Mais on ne négligera pas les 11% des responsables qui se disent *résignés*. Cette proportion varie de 8% dans le secteur social à 15% dans celui du sport. Elle touche très peu les associations qui disposent d'un gros budget (4%).

Il y a une corrélation entre difficultés en matière de ressources humaines et résignation.

Par ailleurs, 8% des responsables se disent *révoltés*. Cette proportion est plus forte chez les employeurs (12%), qui sont aussi des associations à gros budget.

Il y a une corrélation entre difficultés financières et révolte.



Annexes

Annexe 1

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Education	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Annexe 2

Quelques définitions relatives aux données sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres ...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- Le **secteur concurrentiel**, appelé également secteur privé, couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.
- La **masse salariale** totale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Un panorama vivant

Un tel panorama permet de faire un point précis de la situation à un moment donné. Il réunit des repères chiffrés, récents et issus de sources officielles qui sont précieux pour éclairer les acteurs associatifs et les décideurs.

Le monde associatif est vivant, il se transforme et évolue dans un contexte lui-même en mouvement. Un suivi de ces données, au fil des années, s'avère utile :

- Le rythme des créations est-il toujours soutenu ? L'objet de ces créations reste-t-il le même ou se modifie-t-il en fonction des attentes de la population, de l'urbanisation ?
- Qu'en est-il de l'évolution de l'emploi dans les associations ? Le secteur demeure-t-il aussi créateur ? Qu'en est-il dans le sport, la culture, les loisirs ?
- Enfin, comment le département évolue-t-il, dans son contexte régional et dans l'ensemble national ?

Autant de sujets qui alimentent la réflexion pour permettre aux acteurs et aux décideurs d'accompagner les changements et d'éclairer les décisions. Autant d'informations que Recherches & Solidarités tient particulièrement à actualiser, chaque année, pour l'ensemble des départements.

Un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité intelligente par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

Contact : marie.duros@recherches-solidarites.org .